



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

finances

Question écrite n° 113079

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur l'une des propositions inscrites dans la synthèse du rapport de la commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de prévoir, dans les communes de plus de 3 500 habitants, lors de l'adoption du budget, des votes distincts pour les compétences obligatoires et les compétences non obligatoires. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions relativement à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113079

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12853